



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 75097

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur la nécessité de développer le recyclage du papier, non seulement par les particuliers, mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le recyclage du papier au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Attentif au développement durable, la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) s'efforce depuis longtemps de concilier les besoins de fonctionnement quotidien et les contraintes liées au respect de l'environnement. En ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation du papier, la composante « développement durable » est désormais prise en compte lors du renouvellement des marchés en ce domaine. Les achats de papier et enveloppes sont organisés par lots en fonction de leur future utilisation - ce qui permet d'intégrer des lots spécifiques de papier recyclé qui sont à présent largement et régulièrement utilisés par l'ensemble des agents de la DIACT.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75097

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9100

Réponse publiée le : 17 janvier 2006, page 484